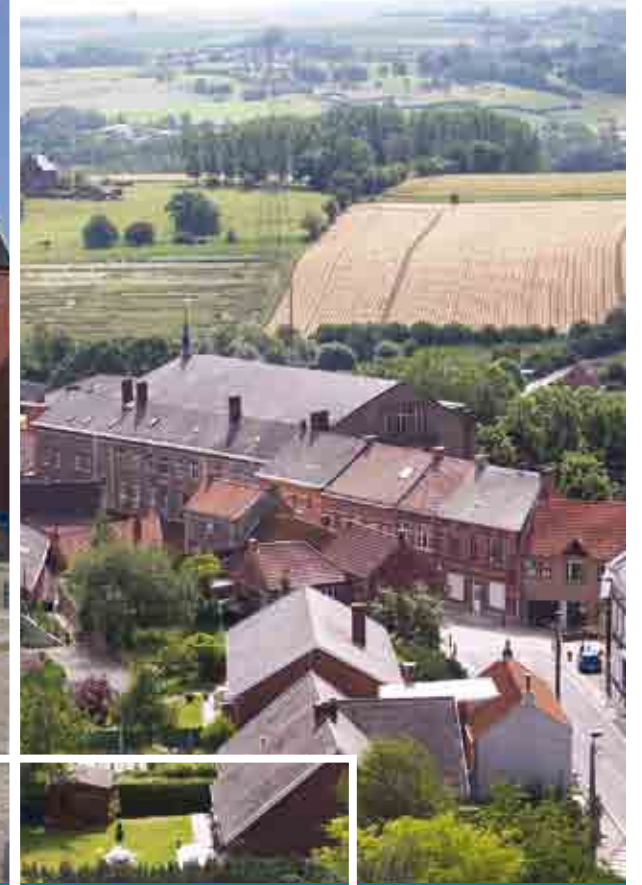


Nos 3 villages ITTRE, HAUT-ITTRE & VIRGINAL

Bulletin d'informations Communales / Septembre 2009



n°73

sommaire



**TRAVAUX
DU MOIS D'AOUT**



**DOSSIER SPÉCIAL
QUELLE POLITIQUE
CULTURELLE
À ITTRE ?**



**FONDS
SOCIAL
CHAUFFAGE**
Récapitulatif



EDITO > LA RENTRÉE DES CLASSES VIENT D'AVOIR LIEU

Ouf, disent certains. Déjà, disent d'autres ; c'est trop tôt, c'est trop tard ! La rentrée des classes, c'est tout un symbole et chaque fois une page importante de notre vie qui se tourne, que l'on ait 3 ou 77 ans. Parce que nous sommes tous concernés, vous les enseignants, les enfants, les parents et nous, les grands-parents, ces anges gardiens aux cheveux blancs, toujours prêts à surgir en cas de coup dur ; nous, qui sommes les premiers à écraser discrètement une larme devant la porte de l'école, au premier septembre.

Je ne vous dirai plus rien sur la qualité de notre enseignement, je me suis déjà suffisamment exprimé sur le sujet. Mais, je voudrais en quelques mots revenir sur **deux événements**, appelons-les comme ça, qui ont éveillé mon attention ces derniers mois : 1. **Le décret mixité et ses conséquences...** plusieurs centaines d'enfants seraient privés d'école en septembre. Quelle galéjade ! Il n'y a jamais eu de problème de surpopulation dans nos écoles. Mais pourquoi inscrire des enfants dans plusieurs écoles à la fois ?

La liberté de choix, dans n'importe quelle circonstance, est un droit sacré. Soit ! Mais faut-il laisser subsister dans nos pays démocratiques des établissements scolaires destinés à une population intellectuelle ou favorisée financièrement et d'autres pour le « tout-venant » ??? La mixité inspirée de l'exemple

finlandais qui, dans ce pays, est une totale réussite, a sans doute été précipitamment et avec une certaine maladresse mise en place par Madame Aréna... Mais le principe est bon, incontournable ; c'est l'ensemble de l'enseignement qu'il faut tirer vers le haut, la qualité de toutes nos écoles qu'il faut encore et toujours tenter d'améliorer.

Deuxième événement, mais comme vous allez le constater, fort proche du premier, ...

Je lisais dans un de nos quotidien l'expression d'un lecteur qui donnait son avis sur le Pacte Scolaire. (Le Pacte Scolaire a fixé dans les années cinquante le cadre et les limites des deux réseaux d'enseignement, le Libre et l'Officiel ». Nous avons institué pour des raisons purement idéologiques une structure inutilement coûteuse, disait-il.

La Communauté française est l'une des régions du monde où l'on investi le plus d'argent dans l'enseignement. Mais, les moyens financiers sont-ils utilisés judicieusement ?

Je partage cet avis. Au cours de ma carrière d'enseignant, j'ai vu des bâtiments scolaires inoccupés, se dégrader, « se méreruler » pendant que de l'autre côté de la rue, une école d'un autre réseau construisait de nouveaux locaux pour abriter son trop plein d'élèves. J'ai vu des classes de latin-math avec 5 élèves et dans l'école voisine la même classe avec 3

élèves ? J'ai vu et entendu des professeurs d'enseignement technique se plaindre régulièrement d'un manque d'outillage et de matériel performant alors qu'il serait si simple de mettre tout en commun.

Les millions d'euros sont là, à notre disposition pour valoriser notre enseignement et payer correctement nos enseignants ; il suffit de tendre la main. Cette main que nous devons tendre un jour, la paume vers le haut, en direction de la Communauté Flamande, quand nous serons à nouveau désargentés. Nos amis néerlandophones attendent comme, vous l'imaginez cette démarche, et sont prêts à nous à nous en faire payer un poids politiquement exorbitant.

Les tabous ont la peau dure, je sais, un astronome italien vous dirait qu'il n'est pas bon d'avoir raison trop tôt...

Quant à moi et vous le savez tous, je n'ai pas un seul instant cessé d'essayer de rapprocher et d'aider, dans le cadre de ce qui, aujourd'hui m'est légalement autorisé, les réseaux libre et communal.



> **Axel François, votre Bourgmestre et Echevin de l'enseignement**

TRAVAUX DU MOIS D'AÔÛT

LA RENTRÉE PROCHAINE S'ANNONCE SOUS LES MEILLEURS AUSPICES. NOUS COMPTONS, À CE JOUR, DE NOMBREUSES INSCRIPTIONS. NOS ÉLÈVES AURONT LE PLAISIR DE DÉCOUVRIR DE NOUVEAUX LOCAUX.

AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA LONGUE SEMAINE

Comme annoncé, les travaux avancent à la rue de la Longue Semaine. Tout est mis en œuvre tant du côté de Braine-le-Château que d'Iltre pour mener à bien la réfection de cette route.

Si au départ, ces travaux étaient effectués sur fonds propres, nous avons élaboré un dossier remis à la région wallonne dans le cadre de la sécurité ce qui nous a permis d'obtenir un subside de 63.000 €



POSE DU COLLECTEUR À VIRGINAL

Depuis le début du mois d'août, les travaux de pose du collecteur ont démarré à la rue Laverland. Avec le bon temps, ces travaux avancent vite (40 mètres par jour).

Ce 1^{er} septembre débutent les travaux de construction de la station d'épuration de Virginal.



AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DE LA PAPETERIE DE VIRGINAL



ÉCOLE COMMUNALE DE VIRGINAL

Suite à un dossier remis à la Communauté Wallonie-Bruxelles, nous avons pu obtenir un subside pour réaménager certaines classes à l'école primaire de Virginal. Une présence importante d'humidité ascensionnelle entraînait une insalubrité

inquiétante. Dès mon arrivée et au vu des conditions, j'ai insisté auprès de la Communauté pour obtenir rapidement ces subsides pour permettre à nos enfants et instituteurs de suivre les cours dans de bonnes conditions.



Lors de ces travaux, nous avons aussi pu constater des anomalies dans l'évacuation des eaux.

Profitant d'une bonne rentrée scolaire à l'école primaire de Virginal, nous avons aussi réaménagé l'ancienne cure de Virginal pour permettre d'accueillir une nouvelle classe.

En plus, une petite pièce a été réaffectée afin de servir de réfectoire. La cuisine a également été remise en ordre. Nous allons ensuite installer un portail et des barrières pour la sécurité de nos enfants.

Un grand bravo à nos étudiant(e)s qui sous la conduite de Mr Versolato ont mis tout leur cœur pour réaliser, bien plus qu'initialement prévu, le réaménagement de ce bâtiment.

La reprise de la cure de Virginal va nous permettre de déposer un nouveau projet pour intégrer ce bâtiment dans le complexe scolaire. Encore un beau projet pour notre village.

LES TRAVAUX DE NOS ÉTUDIANTS

Le mois d'août est le mois traditionnel des festivités. Nous profitons bien évidemment de ces festivités pour remettre en ordre chaque partie de nos villages.

Nous avons la chance de pouvoir compter sur nos étudiants.



UN EFFORT PARTICULIER POUR FAUQUEZ

Fauquez : un lieu chargé d'histoire, un lieu de diversité humaine, un magnifique milieu naturel

Voilà trois raisons essentielles, pour mettre ce hameau en valeur.

La création d'une nouvelle plaine de jeux à Sainte-Lutgarde, le fleurissement du pont, la mise en cou-

leur des barrières de l'entrée du hameau voilà quelques initiatives qui ont vu le jour cette année.



Ensuite, le dossier de réaménagement du bas de la rue Maurice Brancart poursuit son cheminement administratif, le réaménagement du parking près de la Chapelle est programmé pour la fin de l'année.

Orchidées préservées au Bief Robinson

Lors de l'entretien du bief que nous venons de recevoir en gestion, le fauchage du halage a été réalisé en fonction de préserver les orchidées et en récupérant la fauche pour conserver un sol pauvre favorable au maintien et au développement de l'orchidée. Orchidées ont été répertoriées.



ATTENTION BERCE DU CAUCASE

Nos services ont dû intervenir pour éliminer cette plante invasive et pouvant causer des brûlures importantes. La présence de cette plante a été observée à la rue du Moulin à vent à Virginal et à la rue du Bois au Sart.

Cette plante est imposante, dépasse les deux mètres de haut et à ne pas confondre avec notre berce commune. Si vous en apercevez ou voulez être rassuré, je me tiens à votre disposition.

> **Christian Fayt, Echevin des Travaux, du Logement et de la Ruralité - 0473/78 32 68**



PERMIS DE CHASSE OU PERMIS DE CONDUIRE ?

La vie a-t-elle un prix pour ce médecin rentrant chez lui qui roule à 110 km à l'heure sur une chaussée limitée à 90, mais où la disposition des lieux conseillerait même un 70 km à l'heure. La vie a-t-elle un prix pour cette jeune femme qui aborde à vive allure une rue sinueuse dans le cœur d'un village ? La vie a-t-elle un prix pour ces milliers d'automobilistes qui traversent des zones de travaux bien au-dessus de la vitesse maximale ? Certains prétextent que personne n'y travaille, jusqu'au jour où... La vie a-t-elle un prix pour ce jeune conducteur de cabriolet pour qui les autres ne sont que des obstacles de gymkhana ? La vie a-t-elle un prix pour ce père de famille qui s'estime victime d'une manœuvre et qui en poursuit l'auteur, bien innocent semble-t-il, essayant par ses intimidations à le faire stopper ? La vie a-t-elle un prix pour ces gens ? La leur ? Celle d'autrui ? Quand ces quelques exemples sont évoqués, beaucoup de gens n'y voient pas malice, sauf peut-être pour le dernier. La vitesse reste quelque chose de respectable à défaut d'être respectée. D'autres sont plus ou moins sincèrement choqués. Parfois risibles, de la part de gens dont on connaît « l'inconduite » notable, mais souvent sincères.

Dans un rapport de 2007 de la police fédérale, on pouvait lire les lignes suivantes : une personne interviewée sur deux (55,5%) se dit parfois à souvent en insécurité sur les autoroutes. Les causes de ce sentiment d'insécurité spontanément évoquées sont :

- Les poids lourds : non respect des distances, chargés dangereusement, non respect des temps de repos, mal éclairés, ...

- La vitesse : vitesse inadaptée aux conditions, vitesse excessive, freinage brusque, non-respect des distances, ...
- Le comportement des autres usagers : dépassement par la droite, manœuvres imprévues, non-respect des distances, ...

Pour certains, le sentiment d'insécurité dans la circulation dépasse très nettement toutes les autres craintes qu'ils pourraient avoir.

J'ai un ami, un peu anarchiste mais fortement cycliste, qui réclame pourtant contrôles et sanctions contre les usagers de la route qui ne respectent pas autrui. Il enrage de voir des gens pour qui la vitesse maximale est aussi la vitesse minimale, particulièrement quand ils n'ont aucune vision.

Mais quand on aborde les solutions, certains se plaignent de l'excès de répression ou d'aménagements contraignants. D'autres sont à ce point pessimiste qu'ils estiment qu'il n'y a rien à faire. Quelques-uns parlent d'éducation ou (d'absence) d'aménagement. Mais est-ce cela fonctionne ? N'est-ce pas coûteux ?

Dans une réunion à laquelle je participais, nous évoquions dernièrement ces expériences bataves de supprimer toute signalisation et marquage de telle sorte à ce que chacun redouble d'attention, se sente responsable et respecte l'autre, une sorte d'anarchisme appliqué à la circulation routière. Je ne connais pas les statistiques néerlandaises d'accidents de voiture en ville, mais ne peut-on pas estimer qu'avec leur respect inné du vélo, les Hollandais seraient plus enclin à pouvoir fonctionner de cette manière (cela existerait aussi à Nantes, par endroits paraît-il, m'a-t-on dit récemment).

Je connais certains aménagements où les concepteurs de la voirie ont conçu des rétrécissements et des élargissements successifs, sensés sans doute à amener les usagers à ralentir. Il n'en est en fait rien. Le conducteur prudent se retrouve souvent en face d'un autre qui l'est moins et pour qui, la seule solution est de monter sur le trottoir, sans se préoccuper finalement de ce qui pourrait s'y trouver. La vitesse n'est pas réellement diminuée et les usagers faibles et les rétroviseurs ne sont pas plus protégés. Dans d'autres endroits, ce sont les chicanes qui excitent la pédale de gaz. Les dos d'âne, dont le Touring Club se plaint, deviennent l'occasion de tester les suspensions et les accélérations des 4x4. Aux carrefours, beaucoup ne sont pas en reste pour jouer du frein ou de l'accélérateur intempestif au détriment de riverains.

En fait, nos manières de conduire illustrent parfaitement nos manières de vivre en société : individualisme, agressivité, loi du plus fort, manque d'empathie, égoïsme. Bien entendu, chacun d'entre nous est capable d'un mauvais jugement ou d'une erreur de conduite, de temps à autre. Certains s'en font pourtant une spécialité. Je ne sais pas si les contrôles et les sanctions sont la solution, mais ce qui est évident est que la culture du prédateur est encore vivace sur nos routes. Ethiquement, socialement et environnementalement, ce n'est pas acceptable.

Il y a pourtant moyen de se déplacer sans que cela soit un safari.

> **Thierry MEUNIER (avec l'aide de Denis Marion), Echevin de la mobilité**

L'OBÉSITÉ CHEZ LES ENFANTS

Prévention

De plus en plus d'enfants doivent faire face à un problème de poids, l'embonpoint touche actuellement 10 à 15% des enfants. Cette évolution ayant des retombées importantes sur le plan de la santé (diabète, cholestérol, maladies cardio-vasculaires et problèmes psychologiques) il est urgent d'orienter notre réflexion sur la prévention de ce fléau. L'éducation pour une alimentation saine doit commencer dès le plus jeune âge.

Au niveau des bébés après le lait maternel il est important de choisir un bon lait de croissance qui contient la juste quantité de protéines, pas de sucres ajoutés, contient des fibres alimentaires, des acides gras essentiels en quantité suffisante ainsi qu'un rapport idéal vitamines / minéraux.

Le lait de vache n'est pas adapté pour les nourrissons.

Généralement les tout petits sont réticents aux fruits et légumes, ceci n'est pas forcément un caprice et il y a lieu de moduler notre approche. L'inclination du nouveau-né pour la saveur sucrée est considérable et s'explique par son besoin calorique pour des raisons nutritionnelles et sensorielles. La familiarisation progressive et

la prise en considération des goûts enfantins favorisent l'acceptation des fruits et légumes.

De toute manière, et c'est essentiel - il est impératif de se référer aux avis émis par le Pédiatre sur l'alimentation des petits.

Le mode de vie joue un rôle non négligeable au niveau du surpoids des jeunes et très souvent le problème est engendré par une alimentation non équilibrée et le manque d'exercice. Il faut aussi être vigilant sur la consommation des boissons sucrées qui inondent le marché, celles-ci ont la cote surtout auprès des jeunes, mais lorsque la problématique de l'obésité s'en mêle faisons très attention.

Les professionnels de la santé recommandent :

- A table comme pour se désaltérer, la boisson de prédilection est l'eau.
- Les boissons sucrées sont à consommer avec grande modération, à l'occasion l'eau peut être aromatisée avec du sirop ou du jus de fruits frais légèrement sucré
- Au goûter il est conseillé d'alterner lait, milk shake, jus de fruits.
- Les colas et surtout les boissons dites énergétiques sont aussi à proscrire en raison de la présence de caféine.

- Trop de sucre est aussi un risque de carie.

Il est donc indispensable de manger sainement c'est-à-dire suivant un équilibre parfait entre les différents éléments qui composent l'alimentation. Chaque jour, il est important de consommer suffisamment d'eau, de céréales non sucrées (tartines de pain gris) des pommes de terre, riz complet, des fruits et légumes crus et cuits, des produits laitiers, des produits à base de soja riches en calcium, de la viande, ou poisson ou oeuf, peu de graisse de cuisson ou à tartiner mais un peu d'huile de 1ère pression à froid (olive, colza, noix, une griffe de beurre, ...).

« Au plus naturel, au mieux c'est » !! C'est à dire des produits locaux et de saison, les plus frais possible et les moins transformés par l'industrie.

Il y a évidemment d'autres causes qui favorisent l'obésité chez les jeunes c'est pourquoi il ne faut pas hésiter à se référer aux avis et conseils que donne le pédiatre qu'il est indispensable de consulter régulièrement.

Cet article a été supervisé par Madame CH. VAN LIERDE, Diététicienne, qui a gentiment ajouté sa petite touche.

> **Le Conseil Consultatif des Affaires Sociales**



DOSSIER SPÉCIAL

QUELLE POLITIQUE CULTURELLE À ITTRE ?



QUEL RÔLE POUR L'ÉCHEVIN DE LA CULTURE ?

C'est dans un rôle de « subsidiarité » que je situe ma fonction d'échevin de la Culture. Non pas comme un directeur « bis » d'une association communale chargée d'organiser des spectacles mais comme responsable politique fixant, à ce titre, le cadre de l'action culturelle communale. Ce cadre détermine une compétence d'avis et d'impulsion, une structure de concertation, voire d'arbitrage et une capacité de décision dans l'attribution des moyens financiers et de services que la commune peut mettre à disposition des opérateurs culturels.

AVEC QUELLE MÉTHODE DE TRAVAIL ?

Ce rôle de subsidiarité comme échevin de la Culture s'appuie aussi sur une méthode de travail participative qui valorise l'équipe, le partenariat et les synergies.

Ainsi, l'équipe, c'est le concours des affinités artistiques. Par exemple, pour les expositions d'arts plastiques, la mise sur pied d'un comité de programmation et de sélection composé d'une dizaine de personnalités¹. C'est cette équipe qui compte aujourd'hui à son actif la réussite des expositions d'art monumental de Johan BAUDART et, demain, de Vincent STREBELLE, de graphisme de Michel OLYFF, des peintures des artistes de « la Maisonnée » et, à l'automne prochain, de l'ouverture permanente du Musée Marthe DONAS à l'Espace BAUTHIER avec un enrichissement significatif de la collection et la réalisation d'une vidéo consacrée à l'œuvre de l'artiste.



LE PARTENARIAT

Le partenariat, c'est celui qui lie, depuis septembre 2007, l'échevinat de la Culture de la Commune au Centre Culturel d'Ittre, le C.L.I. Ce partenariat est fondé sur l'expertise et la créativité culturelles du C.L.I. A ce titre, la Commune lui a confié la conception, l'organisation, la promotion et l'animation des activités qui ont un lien direct avec la vocation culturelle du Centre culturel. Par exemple, les expositions d'art pictural, graphique, photographique ou sculptural qui relevaient précédemment de la responsabilité de la Commune.

De même, pour les représentations théâtrales ou

¹ Composition actuelle de l'équipe « Arts plastiques » : Marcel DALOZE, Claude DEBRULLE, Eric de MOFFAERT, Olivier DE-POORTER, Pascale GOFFAUX, Stéphanie JOLLY, Yvonne JOYEUX, Roland LAVIANNE, Patrick MONTJOIE, Sophie NERINCKX, Michel OLYFF, Luc SCHOUKENS et Emmanuelle WINDELINCKX

A mi-mandat de la législature communale, il ne me semble pas sans intérêt de faire le point sur la politique culturelle mise en œuvre depuis 2007 et de tracer les perspectives qui s'ouvrent pour les trois années à venir.

D'emblée, le Collège communal et sa majorité au Conseil ont manifesté l'importance qu'ils accordaient à la promotion de la culture comme outil d'épanouissement personnel et comme moyen de promotion collective. C'est ainsi que, déjà dans sa déclaration de politique générale du 22 janvier 2007, le Collège communal se fixait comme principal objectif un soutien accru à la vie culturelle de la commune grâce, en particulier, au développement de synergies entre l'ensemble des institutions, des associations et des individualités porteuses à Ittre de projets culturels. Dans cette même perspective, le Collège communal a souhaité amplifier les efforts déjà consentis pour faire d'Ittre « le Village du Théâtre ».

QUE DE RICHESSES CULTURELLES À ITTRE !



Faut-il souligner dans ce contexte les multiples richesses dont est doté notre village ! Que ce soit les producteurs de spectacles de théâtre, de danse ou encore de musique : en premier lieu le Théâtre de la Valette mais aussi, par exemple, Pas à Pas, Art qui Show, l'Atelier Théâtral, Melod'Ittre, la Royale Harmonie de Virginal. Sans oublier les artistes de talent à la renommée internationale comme le sculpteur Roland LAVIANNE, le graphiste Michel OLYFF, l'urbaniste, graphiste et sculpteur Louis STRYCKMAN, le violoniste Lorenzo GATTO, ...

Que ce soit les promoteurs d'événements artistiques : en premier lieu, le centre culturel (CLI) mais aussi, par exemple, le Marché du Théâtre, la péniche de l'Equisonnance, l'Etable d'Hôtes, Caviart ou la Chapelle de Verre de Fauquez.

Que ce soit les musées DONAS, de la Forge ou du Folklore sans oublier les monuments tels que l'Eglise Saint Laurent, aujourd'hui rénovée.



Pour ne pas parler de nombreux lieux ou salles disponibles en tant que telles comme le Palais de Plume, la salle polyvalente ou la salle des Sacrés-Cœurs à Virginal, le Lion d'Argent, l'Espace Planchette, le Parc Bauthier, ...

Encore est-il opportun de coordonner toutes ces richesses, d'organiser les complémentarités, de concerter les programmations, d'éviter les doublons et les concurrences imbéciles, de valoriser les points forts, de favoriser la créativité, d'inventorier les moyens à mettre à disposition, de promouvoir les initiatives nouvelles, ...

cinématographiques en plein air gérées depuis deux ans et avec succès en collaboration avec les différents comités de quartiers de Virginal, de Fauquez et de Haut-Ittre et au profit d'organisations non gouvernementales humanitaires comme le fonds HEUSON de lutte contre le cancer du sein.

En contrepartie, l'échevinat de la Culture assure, pour une large part, la charge financière de ces différentes activités et garantit la collaboration des différents services communaux concernés.

A titre exemplatif, dans le budget communal 2009, la somme de 16.600 € est affectée à ces différentes missions partagées avec le C.L.I.

Toujours en référence à la méthode participative, c'est aussi un partenariat que je souhaiterais voir conclure entre le Centre culturel (C.L.I.) et le Théâtre de la Valette au titre des promoteurs culturels majeurs de la commune susceptibles de contribuer à l'ambition communale de faire d'Ittre « Le Village du Théâtre ».

A cet effet, en mars 2009, j'ai pris l'initiative, avec l'aval du Collège, de soumettre à l'examen du Directeur du Théâtre de la Valette – Léonil Mc Cormick – ainsi qu'au Président du C.L.I. – Jean-Louis ESCOYEZ – un projet de convention fondé sur la spécificité et la complémentarité de leurs missions spécifiques : 20 ans de création théâtrale pour la Valette, 35 ans d'animation socioculturelle à vocation d'éducation permanente pour le C.L.I.

A titre indicatif, ce projet de partenariat porterait sur les domaines privilégiés mais non exclusifs suivants :

- la concertation dans l'élaboration des programmes d'activités artistiques respectifs du C.L.I. et du Théâtre de la Valette, en particulier pour tout ce qui concerne les arts de la scène et du spectacle dans le respect des domaines d'excellence de chaque partenaire ;
- l'engagement du C.L.I. à multiplier les initiatives destinées à encourager le public ittrois à fréquenter le Théâtre de la Valette ;
- la mise à disposition du C.L.I. par la Valette de ses salles pour des activités spécifiques telles que ciné-clubs, débats ou spectacles pour jeunes spectateurs ;
- enfin, l'association du C.L.I. à la programmation du « Marché du Théâtre » à charge pour le centre culturel d'apporter à cette activité-phare l'appui du monde associatif ittrois et, plus largement, de la population de la commune.

Ce projet de partenariat est, à ce jour, à l'examen tant au C.L.I. qu'au Théâtre de la Valette.

Partenariat encore – mais budgétaire celui-là – lorsqu'en mai dernier, les responsables du « Marché du Théâtre » nous ont fait part des difficultés qui étaient les leurs pour assurer le financement de ce marché en 2009. Malheureusement, il semble que la proposition d'apport financier généreux de la Commune n'ait pas paru suffisante aux promoteurs de l'événement pour en assurer cette année la réalisation. En ce qui me concerne, je réitère ma disponibilité à participer activement à la mise en œuvre des moyens structurels et financiers aptes à assurer la pérennité de ce « Marché » en 2010 et les années suivantes.

LES SYNERGIES

Quant aux **synergies**, elles peuvent concerner d'autres institutions ou opérateurs culturels de la Commune qu'il est dans son intérêt d'impliquer dans sa démarche de politique culturelle.

C'est ainsi que, depuis 2008, des administrateurs ont été échangés entre les conseils du C.L.I. et

du Syndicat d'Initiative et du Tourisme d'Ittre afin d'améliorer la complémentarité de leurs rôles respectifs. Je partage, en effet, cette conviction liée à la nécessité d'une symbiose entre culture et tourisme comme moteur de promotion, y compris économique, de notre village.

Cette synergie, elle s'est aussi manifestée à l'occasion de la mise sur pied, en juin dernier, du « Conseil Culturel » auprès du C.L.I. Ce Conseil est chargé d'actualiser la réflexion du C.L.I. sur son propre rôle et d'évaluer, au moins une fois par an, son programme d'activités.

Pour la constitution de ce Conseil, j'ai participé aux démarches pour y retrouver un nombre significatif d'opérateurs culturels que compte notre commune. Et je ne doute pas que la présidente de ce Conseil – M^{me} Béatrice WALGRAEVE – partage cette ambition de faire de ce Conseil un lieu privilégié de créativité culturelle prenant appui sur la compétence, l'expérience et le talent de ceux et celles qui participeront à ses délibérations.

PERSPECTIVE : ITTRE, VILLAGE DU THÉÂTRE

Faire d'Ittre, le « Village du Théâtre » reste au cœur du projet culturel de la majorité communale. Ce projet doit être défini dans son objectif, ses moyens, les acquis et les initiatives nouvelles qu'il suppose.

La condition nécessaire de la réussite de ce projet ambitieux est de prendre d'abord appui sur l'ensemble des opérateurs culturels de la Commune et, en particulier, sur deux institutions qui marquent la culture de notre village depuis plusieurs dizaines d'années. Je veux parler, d'une part, du Théâtre de la Valette et de son « Marché » et, d'autre part, du Centre Culturel d'Ittre (C.L.I.).

LE THÉÂTRE DE LA VALETTE



L'année 2008 a marqué le 20^{ème} anniversaire de l'ouverture de ce théâtre dans notre village. Et en juin 2008, la Valette a été proclamée « patrimoine culturel communal ». C'était, pour le Collège communal, la manière de manifester à son Directeur, Léonil Mc Cormick, la reconnaissance de son mérite et de son talent et de souligner ainsi l'importance que revêt son théâtre pour le devenir culturel de la Commune.

En mai dernier, nous avons marqué notre disponibilité financière à aider le Marché du Théâtre (cf. ci-dessus).

Aujourd'hui, nous sommes engagés dans des pourparlers destinés à fixer de commun accord nos attentes respectives dans l'ancrage du théâtre et de son Marché dans le concept d'Ittre, Village du Théâtre. C'est un enjeu majeur et notre espoir est de pouvoir conclure cette négociation dans un délai raisonnable et dans des conditions mutuellement satisfaisantes.

LE CENTRE CULTUREL D'ITTRE (C.L.I.)

Pour que le C.L.I. entre de plein pied dans le projet d'« Ittre, Village de Théâtre », il a fallu résoudre, dès mon entrée en fonction, trois dossiers d'importance liés, chacun, au devenir même du Centre culturel.

Et tout d'abord, la rénovation de l'Espace Bauthier. Je me réjouis que, grâce à une étroite et multiple collaboration, ce gros et beau chantier immobilier ait été bouclé, en 10 mois !

Le C.L.I. a, enfin, reçu en partage des locaux dignes du travail qui est le sien et le succès dans l'occupation des locaux d'exposition et d'ateliers atteste de la réussite de l'entreprise.

Quant à la conclusion du nouveau contrat-programme 2009-2012 liant la Commune à son Centre Culturel, il a été l'occasion d'accroître très sensiblement les moyens humains et financiers mis par la Commune à disposition du C.L.I. (140.000 euros annuels de subsides directs et indirects).



Il a aussi permis de redéfinir le périmètre de son action. C'est ainsi que le C.L.I. a vu son champ de compétence s'accroître, en particulier, dans le domaine de son action à destination de la jeunesse. La démarche du Centre culturel a aussi été mieux hiérarchisée dans son soutien primordial à toute initiative individuelle ou collective : d'abord dynamiser la vie des associations culturelles de la Commune avant de consacrer ses énergies à la valorisation de ses propres réalisations.

Enfin, le Collège communal a apporté tout son concours – en particulier financier – pour aider le Centre culturel à surmonter les objections émises par la Communauté française dans le respect de la parité de subventionnement entre les deux institutions publiques. De même, en enrichissant son projet culturel par l'apport de nouvelles activités artistiques, le Collège communal permet au C.L.I. de justifier encore davantage son programme d'activités de catégorie 2 obtenu en 2005 mais contesté aujourd'hui.

Notre espoir est que ces apports permettront à la Communauté française de lever les objections émises lors de la mise en demeure adressée au C.L.I. en avril dernier.

CONCLUSION

Puis-je rêver d'une collaboration franche, étroite et transparente entre ces deux institutions – La Valette et le CLI – en vue de concourir ensemble et dans leurs domaines respectifs d'excellence au succès du projet d'« Ittre, Village du Théâtre » ?

J'en reparlerai d'ici décembre 2009.



> C. Debrulle, Echevin de la Culture



FONDS SOCIAL CHAUFFAGE

RÉCAPITULATIF DES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE L'INTERVENTION DU FONDS SOCIAL CHAUFFAGE

QUELS COMBUSTIBLES ?

L'intervention porte sur la facture payée pour l'achat d'un combustible domestique (gasoil de chauffage) à la pompe ou en vrac (dans l'optique de remplir une citerne à domicile), de pétrole lampant à la pompe et de gaz propane en vrac livré à domicile en grosses quantités (dans une citerne, pas en bonbonnes).

La livraison doit être faite entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Catégorie 1 : les personnes bénéficiaires d'une intervention majorée d'assurance soins de santé.

A noter que le montant des revenus annuels bruts imposable du ménage est plafonné à 14.624,70 €, majoré de 2.707,42 € par personne à charge*.

Catégorie 2 : les personnes à revenu limité, c'est-à-dire les ménages dont le revenu annuel brut imposable est inférieur ou égal à 14.624,70 €, majoré de 2.707,42 € par personne à charge*.

Le revenu cadastral non indexé (x3) des biens immobiliers autres que l'habitation du ménage est pris en compte.

Catégorie 3 : les personnes sur-endettées qui bénéficient d'une médiation de dettes conformément à la loi du 12 juin 1991 relative au crédit à la consommation ou d'un règlement collectif de dettes en vertu des articles 1675/2 et suivant du Code judiciaire et qui sont dans l'incapacité de payer leur facture de chauffage.

A COMBIEN S'ÉLÈVE L'INTERVENTION ?

Pour les catégories 1, 2 et 3 l'intervention varie entre 14 et 20 centimes par litre; Ce montant dépend du prix facturé du combustible. Plus le prix est élevé, plus l'intervention est importante.

Le Fonds intervient pour un maximum de 1500 litres par période de chauffe et par famille.

Pour les personnes qui se chauffent au mazout ou au pétrole lampant acheté à la pompe, le Fonds a prévu une intervention forfaitaire de 210 €. Un seul ticket suffit pour prétendre à l'allocation forfaitaire.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

Vous devez introduire votre demande auprès du CPAS de votre commune dans les 60 jours suivant la livraison.

Après vérification par le CPAS, celui-ci vous demandera de présenter les documents suivants :

- Dans tous les cas, une copie de la facture ou du bon de livraison. Si vous habitez dans un immeuble à plusieurs appartements, vous devez demander au propriétaire ou au gérant de l'immeuble une copie de la facture et une attestation avec mention du nombre d'appartements auquel se rapporte la facture.
- Si vous faites partie de la **catégorie 1** : votre carte d'identité, à la demande du CPAS la preuve des revenus du ménage (le dernier avertissement extrait de rôle, la dernière fiche de paie, l'attestation la plus récente d'allocation sociale, ...)

- Si vous faites partie de la **catégorie 2** : votre carte d'identité, à la demande du CPAS la preuve des revenus du ménage (le dernier extrait de rôle, la dernière fiche de paie, l'attestation la plus récente de versement d'allocation sociale, ...)

- Si vous faites partie de la **catégorie 3**: la décision d'admissibilité du règlement collectif de dettes ou une attestation émanant de la personne qui effectue la médiation des dettes.

Si vous n'appartenez pas à une de ces catégories et le montant des revenus annuels nets imposables de votre ménage est inférieur ou égal à 26.000 €, vous pouvez introduire une demande pour une réduction forfaitaire de 105 € auprès du SPF Economie.

+ D'INFOS :

• Fonds Social Chauffage asbl

Rue Léon Lepage, 4 à 1000 Bruxelles
Tél.: 02/503 27 23 - info@vf-fc.be
www.fondschauffage.be

- Auprès du CPAS au 067/64 71 67
- Au numéro gratuit 0800/90 929
- Sur le site www.mineco.fgov.be ou au 0800/120 33

* Pour être considérée comme une personne à charge, les revenus nets doivent être inférieurs à 2.700 €, sans prendre en compte les allocations familiales et les pensions alimentaires pour enfants.

ECHELONNEMENT DES FACTURES DE MAZOUT : NOUVELLES DISPOSITIONS

Afin d'aider le citoyen à payer sa facture énergétique, les autorités ont élaboré une série de mesures. L'une de celles-ci consiste à permettre au consommateur d'échelonner le paiement de sa facture de mazout¹. La liste des négociants en combustibles proposant ce paiement échelonné, conformément aux conditions minimales de l'Arrêté royal du 28 novembre 2008, (MB 03.12.2008) peut être consultée sur le site Internet du SPF Economie. (<http://economie.fgov.be> > Énergie > Énergies non renouvelables > Pétrole).

Lorsqu'un client souhaite payer sa consommation annuelle par tranches, il doit conclure un contrat avec son négociant en combustibles.

Les négociants en combustibles qui ne sont pas repris sur la liste précitée offrent dans certaines circonstances à leur clientèle la possibilité de payer par tranches la consommation annuelle estimée. Par conséquent, informez-vous auprès de votre fournisseur habituel.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu succinct des principales conditions auxquelles les contrats de livraison de mazout avec échelonnement du paiement doivent satisfaire lorsque celui-ci est proposé par des négociants repris sur la liste du SPF Economie.

¹ L'Arrêté royal (AR) du 28 novembre 2008, paru le 3 décembre 2008 au Moniteur Belge, modifiant l'AR du 20 janvier 2006 portant les conditions

minimales des contrats relatifs à la fourniture de gasoil de chauffage avec paiement échelonné offerts par des commerçants enregistrés.

LE CADRE LÉGAL

COMBIEN LE CONSOMMATEUR DOIT-IL PAYER PAR MOIS ?

La mensualité à payer est calculée sur la base de la consommation annuelle prévue et peut être adaptée en fonction de la consommation réelle ou en cas de fortes variations des prix.

Dans ce nouvel AR, il n'est plus fait mention du fait que la domiciliation ne peut être unilatéralement imposée. Toutefois plusieurs moyens de paiement doivent être offerts et aucun surcoût ne peut être réclamé au cas où le client refuserait de payer par domiciliation. Si le consommateur souhaite étaler le paiement de sa facture de mazout, il doit avoir payé un acompte sur la première facture au plus tard le jour de la première livraison. Le montant de cet acompte est le suivant :

- au minimum 50% du prix de la facture ;
- payé soit par un versement unique, soit par les mensualités déjà versées ;
- la première livraison est d'au moins 1000 litres et au maximum la consommation annuelle estimée.

Les livraisons suivantes doivent au moins s'élever à 1000 litres, à moins que la contenance du réservoir soit inférieure à 1.200 litres, pour lesquelles une livraison d'au moins 900 litres ne peut pas être refusée.

QUELLE EST LA DURÉE D'UN CONTRAT DE PAIEMENT ÉCHELONNÉ ?

Ce contrat ne peut être conclu qu'avec un seul distributeur et est toujours un contrat de durée déterminée :

- durée = 24 mois
- si le contrat de durée déterminé n'est pas résilié, le contrat est prorogé pour une durée indéterminée ;
- en cas de résiliation anticipée du contrat de durée déterminée, une indemnité de maximum 75 € est due.

Vous trouverez davantage d'informations à propos du paiement échelonné sur le site www.fondschauffage.be. Pour toute question ou remarque à propos du paiement échelonné, n'hésitez pas à appeler gratuitement le 0800/120.33 du Contact center du Service public fédéral Economie, Classes moyennes et Energie.

HOMMAGE

AUX 5 RÉSISTANTS TOMBÉS GLORIEUSEMENT À ITTRE LE 4 SEPTEMBRE 1944

Comme chaque année, les diverses associations patriotiques, les autorités civiles et religieuses, l'Administration communale, les différentes sections F.N.C., F.N.A.P.G., F.N.D, les écoles de l'entité et de nombreux citoyens d'Ittre ont rendu un vibrant hommage aux cinq résistants tombés le 4 septembre 1944.

Cette cérémonie a été rehaussée par la présence de la Royale Harmonie de virginal.



GARDES MÉDICALES

Dès à présent, pour consulter les médecins de garde, il vous suffit de composer le numéro unique : **065/31 2000**

CROIX JAUNE ET BLANCHE

Service de garde assuré en continu
Ittre 02/390 08 58

INFIDI Groupe d'infirmières (ers) de soins à domicile de Ittre Appelable 7j/7 au 0476/31 41 73 - www.infidi.be

A.S.D. : 02/366.10.60 infirmières agréées I.N.A.M.I. Rue de la Station, 13 à 1440 Braine-le-Château

GARDES DENTISTES en cas d'urgence durant les week-ends et jours fériés et en l'absence de votre dentiste, faire le 100.

PHARMACIES DE GARDE

Veuillez former le **0900/10 500**
ou surfer sur www.pharmacie.be

PROMENADE FAMILIALE À VÉLO

RÉSERVEZ DÈS À PRÉSENT LA DATE DU 20 SEPTEMBRE 2009



L'Administration communale a le plaisir de vous convier à la troisième édition de sa traditionnelle « Promenade familiale à vélo » qui aura lieu le **Dimanche 20 septembre prochain, dans le cadre de la semaine de la Mobilité.**

Rendez-vous à 10h00 précises sur le parking devant les terrains de football d'Ittre (rue Jean Jolly)

L'Arrivée est prévue vers 13 heures, Grand'Place

INFOS :

Parcours d'une quinzaine de km en terrain plat, adapté à tous. Véhicule « balai » en fin de convoi.

Encadrement par la brigade cycliste de la zone de police.

Barbecue à l'initiative des Associations de Parents des écoles des deux réseaux.

Amis, famille, proches et connaissances sont les bienvenus.

Pour toute information et/ou réservation : 067/79 43 38 - f.joris@ittre.be

Nous vous attendons nombreux !!!

> **P.Pierson, Secrétaire communal - T. Meunier, Echevin des sports - A. François, votre Bourgmestre**

INAUGURATION DE LA NOUVELLE STATUE DE LA VIERGE MARIE DERRIÈRE L'ÉGLISE D'ITTRE

Le culte de la vierge Marie a toujours eu une place particulière dans la religion chrétienne. Que l'on soit pratiquant, peu pratiquant, non pratiquant, lequel d'entre nous ne s'est jamais adressé à Marie dans un moment de détresse ... ?

Quand, il y a quelques semaines, je l'ai vue là, par terre, tombée, elle qui n'a jamais laissé tomber personne, j'ai décidé de la remettre très vite sur son socle. Quel meilleur moment pour cela que sa propre fête, le jour du 15 août ?

Bien sûr, ce n'est qu'une statue faite de pierre ou de résine, mais Marie est partout dans le coeur des hommes et est toujours là pour nous aider, nous conseiller nous protéger.

Le ciel s'est habillé de bleu et la nature à revêtu ses plus beaux atours pour fêter cet événement.

Continue, Marie à veiller sur notre village, ses habitants surtout sur les plus faibles d'entre eux et les petits enfants. Aujourd'hui, c'est aussi la fête des moissons, alors veille aussi sur nos amis agriculteurs qui en ont fort besoin pour le moment.

Permettez-moi d'avoir une pensée pour la famille Bertoux qui avait fait installer une statue de la vierge à cet endroit du village. Je pense en particulier Madame Bertoux, à votre mari, Robert, qui fut un homme charmant et que j'ai toujours considéré comme un ami.

Voilà, que l'esprit de bienveillance, de tolérance, de générosité de la vierge Marie accompagne les Ittrois lors de cette procession et bien au-delà...

> **Axel François, votre Bourgmestre**

DEVINETTE

Devinez l'utilité de ces objets et où les trouverez-vous ?



SOLUTION : ce sont des attache-vélos !!!
Le premier se trouve à l'arrêt de bus de la rue basse près du rond-point Eccueille.
Le deuxième se trouve à l'arrêt de bus sur le pont du canal à hauteur de Arjo Wiggins.

JUBILAIRES À HAUT-ITTRE : NOCES D'OR...



GERMAINE CHRÉTIEN ET ANDRÉ BASTIN.

Germaine est née à Ittre le 08 mai 1936 et André, de dix ans son aîné, à Theux le 09 septembre 1926.

Germaine, une Ittroise pure souche, étudiera à l'école des sœurs jusqu'à l'âge de 14 ans et se mettra ensuite au service de sa famille.

André, après des études techniques, s'engagera à l'armée à l'âge de 18 ans. Pendant la guerre, il fera partie de la célèbre brigade Piron et participera à la campagne de Hollande.

C'est en 1957, que les jeunes gens se rencontrent lors de la fête du 15 août à Ittre.

Deux ans plus tard le couple s'installe dans notre Commune et André trouve un emploi aux Forges de Clabecq ; il y fera toute sa carrière jusqu'à sa retraite.

Germaine et André ont eu 6 enfants (cinq filles et un garçon) ; ils ont treize petits enfants. « Il faut les faire sortir de la maison pour les compter » nous dit André avec cet humour qui ne le quitte jamais...

LA GRIPPE A/H1N1

Concernant la grippe A/H1N1, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) se veut rassurante et estime que nous sommes actuellement confrontés à une pandémie modérée c'est-à-dire que les effets de celle-ci sont comparables à ceux de la grippe saisonnière.

Néanmoins, afin d'éviter sa propagation, nous invitons chacun à respecter les quelques mesures d'hygiène suivantes :

- lavez-vous les mains régulièrement ;
- couvrez-vous la bouche et le nez avec un mouchoir en papier lorsque vous éternuez ;
- débarrassez-vous de vos mouchoirs usagés dans une poubelle ;
- si vous êtes malade, restez à la maison.

Afin de gérer une éventuelle pandémie de grippe A/H1N1, la commune d'Ittre s'est associée à la ville de Braine-le-Comte et à la commune d'Ecaussinnes et ce, en étroite collaboration avec le Cercle des Médecins de la Senette dont nos trois communes dépendent.

Nous veillons à mettre en place les recommandations des différentes autorités compétentes (Etat fédéral, Province, Communauté française,...).

TRANS ITTRE

UN MINIBUS COMMUNAL À LA DISPOSITION DE TOUS NOS CONCITOYENS DE 0 À 99 ANS !!!

Plus d'une centaine de personnes profitent chaque mois de ce service communal.

Rappel : Sur un simple appel téléphonique au 0471 47 50 13 (entre 9 et 11 heures), pour le prix symbolique de 1 euro, **Trans Ittre** peut vous conduire où vous le souhaitez.

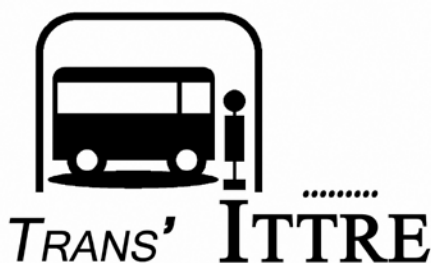
Nous respectons l'ordre de priorité suivant : les demandes à caractère : médical, social, professionnel, de loisir.

Le minibus est disponible les lundis, mardis en après-midi de 14 à 18 heures. Les mercredis, jeudis, vendredis et samedis de 9 à 18 heures.

N.B. : les mercredis 23 septembre et 07 octobre, entre 9 et 12 heures, le minibus circulera dans notre Commune et sera à votre disposition pour vous conduire à l'administration communale, au bureau de poste, à la banque, dans un magasin de votre village, chez vos médecins locaux, ...

Prise en charge et retour au domicile.

Un nombre maximum de 50 utilisations est autorisé ; ceci afin que le bénéfice de ce service soit réparti sur l'ensemble de la population (comptabilisation à partir de septembre 2009).



MERCI POUR VOTRE SOLIDARITÉ

Suite à l'incendie de la maison d'une famille de Virginal, nous avons lancé un appel à la solidarité dans notre village.

Des centaines d'appels ont été enregistrés et de nombreux objets ont été récoltés, meubles, électro-ménager, tv, vaisselle, ...

Vous avez été tellement généreux et les dons d'une telle qualité que nous avons décidé de les entreposer pour une aide éventuelle à d'autres familles qui se retrouveraient dans le dénuement suite à un sinistre.

Le Bourgmestre et le Collège communal tiennent à remercier chaleureusement toute la population ittroise pour cet élan de générosité et de solidarité.

Merci à tous.

NAISSANCES

NILS KYLIAN : né à Hal, le 14/07/2009

ROSEN YAËL : née à Braine-l'Alleud, le 14/07/2009

SWOLFS EMILIE : née à Bruxelles, le 17/07/2009

BONAVENTURE BARNABÉ : né à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 25/07/2009

MUKENDI NTUMBA MEG-LOVE : née à Hal, le 28/07/2009

DEVOGELEER CORANTIN : né à Soignies, le 31/07/2009

MARIAGES

DESGUIN DELPHINE ET JUNG JEAN-AXEL : le 01/08/2009

THIENPONT CARINE ET DE KNIBBER JEAN-JACQUES : le 22/08/2009

DÉCÈS

GODEAU LUCIENNE : décédée à Nivelles, le 29/07/2009

DECLÈVES RENÉ : décédé à Braine-l'Alleud, le 01/08/2009

GREER JOSUÉ : décédé à Ittre, le 01/08/2009

GOFFART ANDRÉ : décédé à Ittre, le 08/08/2009

MARTEAU FÉLIX : décédé à Ittre, le 13/08/2009

PAUWELS ANNA : décédée à Hal, le 23/08/2009

Prochain conseil communal

LE 29 SEPTEMBRE 2009 À 19H, SALLE DES MARIAGES À LA GRAND PLACE DE ITTRE

Bulletin d'Informations Communales

Editeur responsable : Claude DEBRULLE, Echevin de l'Information, des Finances, de la Culture, du Tourisme et de la Solidarité internationale.

Coordinateur communal : Angel Antuna

Graphisme et mise en page : Delphine Delattre d'Inform'Action asbl

Impression : Imprimerie Delferrière